

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.6

objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DE L'EXERCICE 2019

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n° 3 de l'exercice 2019.

Pour l'exercice 2019, après le vote du budget primitif, notre assemblée a procédé à des ajustements lors d'une 1^{ère} décision modificative en mars de cette année sur les lignes de dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, et l'inscription de 2 subventions pour un projet de coopération. En juin, nous avons adopté le budget supplémentaire pour intégrer les résultats de l'exercice 2018. Quelques ajustements sont encore nécessaires afin de terminer l'exécution du budget de l'année 2019.

Voici donc les principaux éléments qui constituent le projet de décision modificative n°3 qui vous est soumis.

Ce projet s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de -6.120.117,95 € dont -4.739.789,05 € pour la section d'investissement, et -1.380.328,90 € pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	-4 802 318,71 €	Recettes réelles	665 939,15 €
Dépenses d'ordre	62 529,66 €	Recettes d'ordre	-5 405 728,20 €
Total dépenses	-4 739 789,05 €	Total Recettes	-4 739 789,05 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	4 067 928,96 €	Recettes réelles	-1 400 328,90 €
Dépenses d'ordre	-5 448 257,86 €	Recettes d'ordre	20 000,00 €
Total dépenses	-1 380 328,90 €	Total Recettes	-1 380 328,90 €

Sur les mouvements réels, les ajustements budgétaires, en dépenses, relevant de la section d'investissement représentent une variation de -1,29 % des crédits votés, et +0,31 % en section de fonctionnement. Ces éléments témoignent du fait qu'il s'agit d'une décision modificative d'ajustement, sans bouleversement des équilibres initiaux.

Les mouvements d'ordre ne concernent que des crédits pour permettre l'amortissement des subventions reçues, l'application du règlement du Fonds Solidarité Logement, avec une transformation de prêts en subvention suite à des abandons de dettes pour les dossiers de surendettement ou à des décès des bénéficiaires, ou encore la régularisation des avances consenties sur les marchés publics.

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Les dépenses d'investissement

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles d'équipement diminuent de 6.673.155,84 €, soit -1,63 % des sommes votées au budget primitif. Cette décision modificative est l'occasion de revoir certains de nos programmes, de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation, et des retards pris dans certains dossiers, qui se trouveront ainsi reportés sur 2020 et les exercices ultérieurs. Un rapport spécifique sur la gestion pluriannuelle en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance.

1. Solidarités

Pour les aides aux structures à caractère sanitaire, dans ce projet de DM, il est proposé une inscription de -980.735 € compte tenu des dossiers validés entre 2013 et 2017 et pour lesquels les versements ne peuvent encore intervenir. Pour le dispositif « 76 solidaires », du fait des engagements pris, il est proposé une inscription de -7.500 € de crédits de paiement.

Pour l'enfance et la famille, un travail a été mené pour élaborer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la fondation Les Nids. A cette occasion, il a été constaté que la situation de la trésorerie constitue une difficulté pour la structure. La capacité d'investissement s'en trouve affectée, ainsi que le niveau de trésorerie. Le projet de CPOM propose que le Département octroie un prêt d'un montant de 1.342.614 €, le temps que Les Nids retrouvent une situation financière plus confortable.

Pour ce qui est des bâtiments pour le social, il est inscrit une prévision de -97.000 € pour tenir compte du décalage d'une partie de l'opération de création du pôle solidarité à Fécamp.

Pour la coopération internationale il est inscrit des crédits complémentaires. Au titre de la coopération avec le Burkina Faso, la dégradation de la situation sécuritaire dans la province du Bam, la pression sur les ressources renforcent la nécessité d'agir au plus près des populations tant pour le maintien des services publics que pour l'accès à l'eau potable. Pour le projet de réhabilitation et de renforcement de la gestion des pompes à motricité humaine, nous avons sollicité le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour un financement de 250.000 €, montant qui correspond à l'estimation du projet. Cette même somme est inscrite en recette d'investissement.

Pour les autres coopérations internationales, pour la Tunisie, un projet d'aménagement d'une fromagerie par le Groupement Agricole Féminin du SERS validé par notre assemblée en 2018 n'a fait l'objet que d'un versement partiel. Afin de procéder au versement du solde de cette aide, il est inscrit un crédit supplémentaire de 3.541 €.

2. Développement des territoires

Pour les infrastructures portuaires, il est inscrit -1.583.898 € de crédits de paiement 2019. D'un côté, 573.030 € proviennent du retard dans les travaux du cours de Dakar et du quai de Norvège à Dieppe. Le reste provient des travaux sur les ports départementaux. Parmi les décalages importants, on peut noter un réajustement du calendrier des travaux de réhabilitation de la buse Gayant et de réalisation du pont Gayant, le report en 2020 des travaux sur le musoir jetée nord à Fécamp. De même, le soutien à la CCI, du fait de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sera moins important que prévu pour l'année 2019. Du côté du Tréport, l'estimation à moindre coût et le calendrier de la construction de la nouvelle capitainerie font reporter une partie des dépenses sur les années ultérieures. Il en est de même du fait du report des études de reconstruction de l'estacade est du Tréport ou encore de la dernière estimation du coût de remise en état du chemin de halage du Tréport. Par ailleurs, les subventions d'investissement à verser à la CCI seront moins élevées que les estimations réalisées lors de la préparation du budget primitif. Une partie de ces diminutions de crédit est reprise afin de permettre le financement des travaux d'entretien portuaire (100.000 €) et pour le financement des travaux de remise en état des centrales hydrauliques Freycinet à Fécamp (77.500 €).

Pour la filière pêche, les soutiens ont été surestimés par rapport aux demandes de subventions adressées à la collectivité. De ce fait, il est inscrit un crédit de -150.000 € pour la DM3. De même, pour les aides à l'acquisition et la modernisation des bateaux de pêche, les subventions accordées permettent de réduire les crédits de paiement 2019 de 40.000 €.

Pour ce qui est de l'aménagement numérique, lors de la DM3 2018, il a été acté des versements pluriannuels sous forme de subventions d'investissement. Aujourd'hui, l'échéancier, tel qu'il apparaît ne permet pas de répondre à l'attente du syndicat. Aussi, il est proposé un crédit de paiement complémentaire de 2.000.000 €, sans que cela ne nécessite une réévaluation de l'autorisation de programme.

Au titre des actions économiques en faveur de l'emploi, il est proposé une augmentation des crédits de paiement 2019 de 200.000 € afin de prendre en considération les demandes restées en instance dans les services.

Pour l'aménagement du territoire, sur les aides aux pays, il est inscrit -400.000 € dans le projet de DM, le paiement des aides n'étant pas prévu sur 2019. Ces crédits seront inscrits sur un prochain budget.

Sur le développement touristique, il est inscrit une réduction des crédits de paiement de 164.986 €. Là encore il s'agit d'un ajustement d'échéanciers afin d'être en conformité avec l'état d'avancement des projets et le rythme des demandes de paiement, ou d'une opération non réalisée. Il convient de rappeler que 388 dossiers ont été soutenus en 2018 pour un montant d'aide de 992 980,65 €. Depuis le début de l'année 2019, 341 dossiers auront été passés en Commission permanente (CP septembre comprise) pour un montant total de subvention de 902 183,94 € et de nouveaux dossiers nous parviennent chaque jour.

3. Éducation, culture et sports

Les aides aux établissements du 1^{er} degré ne sont pas sollicitées par les communes. Cela implique une inscription de -350.000 €. De même sur la politique sportive, pour tenir compte

des dossiers de subventions existants sur le dispositif d'équipements et matériels sportifs, il est inscrit -129.586 €.

Sur les collèges, un crédit de -2.780.000 € est proposé au titre du plan ambition collèges. Cette inscription est le fait de retards sur les opérations Jean Charcot à Oissel (retard sur la 2^{ème} phase), Jean Zay à Sotteville-les-Rouen et Hector Malot au Mesnil-Esnard (appels d'offres infructueux), René Coty à Auffay (décalage de l'opération sur les bâtiments modulaires), Masséot Abaquesne (report d'une partie des travaux sur 2020), La Hève à Sainte-Adresse (évolution du programme de restauration en cuisine satellite), et sur l'accessibilité handicap.

Pour les équipements informatiques des collèges, il est proposé une restitution de crédits de 200.000 € provenant des crédits réservés aux travaux de raccordement haut débit des collèges. Au contraire, il est inscrit un crédit complémentaire de 280.000 € pour permettre le paiement d'une subvention au profit de la Métropole Rouen Normandie pour le raccordement à la fibre optique de 25 collèges. C'est donc 80.000 € supplémentaires au final qui sont inscrits.

4. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Dans le cadre des partenariats avec les organismes œuvrant pour l'environnement, il est inscrit -125.000 € pour tenir compte de l'ajustement des échéanciers pour la réhabilitation de la maison du parc. Sur la gestion des espaces naturels sensibles, au global c'est une inscription de -262.300 € qui est proposée pour le projet d'aménagement de la Tourbière d'Heurteauville, du fait de l'ajustement des échéanciers.

Pour les travaux sur le littoral et de défense contre la mer, du fait de l'ajustement de plusieurs échéanciers, il est inscrit un crédit de -250.000 €.

Pour les travaux sur les berges de la Seine, il est inscrit -620.896€ du fait des ajustements de plusieurs échéanciers, dont celui du marché d'insertion de nettoyage des berges de la Seine (volet 6) dont la notification vient juste d'intervenir, alors que cela avait été prévu en avril 2019.

Pour les déplacements doux, il est inscrit un crédit de -700.000 € pour tenir compte à la fois du report en 2020 des travaux restant à réaliser pour l'aménagement de la section de l'avenue verte à Rouxmesnil-Bouteilles, mais a contrario de la réalisation des travaux sur la véloroute du lin (Cany-Barville) en 2019.

Pour les bacs départementaux, il est inscrit un crédit de 231.600 € pour permettre l'acquisition d'un propulseur de rechange. Pour la construction des bacs, il est proposé un crédit complémentaire de 246.822 € afin d'assurer l'ensemble des travaux de réparation prévus sur les bacs.

Par ailleurs, les crédits inscrits sur le budget 2019 pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer doivent être reportés sur l'exercice 2020, la vedette à Saint-Valéry-en-Caux ne sera livrée qu'en fin d'année. De ce fait, les crédits sont réduits de 145.000 €.

Dans le cadre de notre politique pour les routes départementales, il est proposé un crédit de paiement supplémentaire de 2.340.000 €, permettant ainsi de poursuivre les travaux de surface, sur les équipements d'axes et les actions en faveur de la sécurité routière.

Sur l'aménagement du territoire, pour les aides en faveur de l'aménagement des communes, et notamment l'aménagement des bourgs centres, l'avancement des opérations en deçà des prévisions conduit à une inscription de -200.000 €. Sur les aides aux équipements communaux, il est inscrit -1.300.000 €. Le dispositif d'aide à la mise en accessibilité des bâtiments publics et des cimetières n'est pas mobilisé à la hauteur des prévisions budgétaires. Les demandes des communes et de leurs groupements sont très fluctuantes. Pour le remembrement routier, la collectivité a été peu sollicitée. Au-delà de la diminution de l'AP, c'est aussi une inscription négative de crédits 2019 de 23.500 € qui est incluse dans la DM3.

Pour la politique de l'habitat et du logement, c'est une inscription de -1.800.000 € qui est proposée, les 1^{ers} financements de l'ANRU2 ne devraient intervenir qu'à compter de 2020. Sur les différentes aides au développement de l'habitat, une baisse de 1.315.230 € est inscrite en tenant compte des dossiers actuellement déposés.

5. Fonctionnement interne

Pour les moyens de l'administration, en ce qui concerne le matériel informatique et la téléphonie, il est inscrit un crédit complémentaire de 95.000 € pour le fibrage des sites départementaux et l'acquisition de matériel, principalement pour les CMS (écrans vidéo). un crédit supplémentaire de 25.000 € est également inscrit pour l'acquisition des vidéoprojecteurs. Inversement, il est proposé une inscription de -20.000 €, pour les travaux de câblage, ainsi que -75.000 € pour la refonte du système d'information de la MDPH.

Sur les équipements de l'administration, il est inscrit un crédit complémentaire de 36.253 €. Cette somme va permettre d'adapter l'éclairage des vitrines d'exposition des archives en permettant de moduler l'intensité de la lumière, ainsi que l'acquisition de matériel adapté aux agents en situation de handicap, dans le cadre du programme d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des agents.

II. Les recettes d'investissement

Quelques ajustements de dotations ou subventions sont proposés pour 665.939,15 € pour tenir compte de subventionnements complémentaires pour lesquels l'inscription n'avait pu être réalisée au préalable faute de validation des demandes.

Comme évoqué au A, I ,1 du présent rapport, le Département a sollicité une subvention pour le soutien au projet de réhabilitation et de renforcement de la gestion des pompes à motricité humaine. Aussi, il est inscrit une recette d'investissement de 250.000 €.

Pour ce qui est du développement des territoires, il est proposé un crédit de -200.000 € pour l'opération d'aménagement foncier lié à l'A150 et à la liaison A28-A13, la signature de la convention avec la Dreal étant reportée à la fin de l'année 2019. Du côté de l'action économique en faveur de l'emploi, c'est une inscription supplémentaire qui est réalisée pour 150.000 € correspondant à la participation d'un EPCI dans le cadre de la délégation de compétence immobilier d'entreprise consentie au Département.

Sur la mobilité, la sécurité et la protection de l'environnement, une recette de -12.000 € est proposée du fait du retrait du département de l'Eure de l'opération de nettoyage des berges de la Seine dans son volet 6. Inversement, pour les travaux sur les berges de la Seine, il est

proposé un crédit pour une recette supplémentaire de 291.185 €, correspondant à la participation de la Métropole Rouen Normandie aux travaux de Saint-Pierre-de-Varengeville.

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
040	Opérations d'ordre de transferts en section	20 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-5 448 257,86
041	Opérations patrimoniales	42 529,66	041	Opérations patrimoniales	42 529,66
	Dépenses d'ordre	62 529,66	040	Opérations d'ordre de transferts en section	0,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	1 548 437,13		Recettes d'ordre	-5 405 728,20
20	Immobilisations incorporelles	-860 916,35	024	Produit de cessions des immobilisations	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-4 932 692,21	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
21	Immobilisations corporelles	247 905,18	13	Subventions d'investissement	865 939,15
23	Immobilisations en cours	-2 147 666,46	20	Immobilisations incorporelles	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 342 614,00	4544210	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Recettes)	-200 000,00
	Dépenses réelles	-4 802 318,71		Recettes réelles	665 939,15
	Total Dépenses d'investissement	-4 739 789,05		Total Recettes d'investissement	-4 739 789,05

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement, l'inscription de crédits pour les dépenses réelles, hors dépenses imprévues, est de 4.071.728,96 €.

1. Solidarités

Pour les aides aux structures à vocation sanitaire, il est envisagé la commande d'une étude de faisabilité de recyclerie de matériel d'aides techniques. Cette étude ferait l'objet d'un soutien de la conférence des financeurs. Les crédits sont obtenus par redéploiement de crédits de fonctionnement prévus pour des aides autres.

Pour la maison départementale des personnes en situation de handicap, suite à la délibération n° 3.7 du Conseil départemental du 20 juin 2019, il a été décidé le versement de 200.000 € de dotation complémentaire. Cet accompagnement du Département permettra de renforcer les moyens en personnel de la MDPH sur les missions d'accueil et d'évaluation.

Pour l'enfance, les prévisions sont ajustées pour tenir compte de l'activité d'hébergement constaté dans les maisons d'éducation à caractère social. En effet, sur les premiers mois de 2019, on constate une sous-activité, alors que le rythme d'accueil des MNA n'a pas diminué quant à lui.

Sur les actions d'insertion et prestations extérieures RSA, une inscription de -25.000 € est proposée dans ce projet de DM. La réflexion en cours avec les services de l'État sur la redéfinition des besoins sur la problématique de l'habitat indigne et le relogement devrait conduire en 2020, à une révision des dispositifs existants.

Par ailleurs, nos soutiens aux coopérations internationales ont nécessité l'inscription de crédits de fonctionnement à hauteur de 38.000 € répartis en 15.000 € pour la nouvelle coopération avec le Liban (mise en œuvre du renforcement des compétences et de mise en réseau des élus et techniciens municipaux libanais) et 23.000 € pour mener à bien la célébration du 40^{ème} anniversaire de coopération entre le Département et la province du Bam au Burkina Faso.

2. Développement des territoires

Pour l'aménagement numérique, le financement par subvention d'équipement du syndicat Seine-Maritime Numérique a conduit à ajuster la dotation de fonctionnement annuelle. Sur le budget 2019, les crédits inscrits ne permettent pas de prendre en charge l'ensemble de la cotisation. En effet, l'adhésion d'un nouvel EPCI au syndicat Seine-Maritime Numérique fait augmenter la participation du Département. A ce jour, tous les EPCI ont adhéré à SMN. Par ailleurs, en 2018, les changements budgétaires intervenus dans le mode de financement du syndicat ont abouti à réduire notre participation de fonctionnement. Toutefois, la participation au réseau collecte n'a pas été honorée, puisque cette dépense demeure une dépense de fonctionnement. Compte tenu de tous ces éléments, il est inscrit, pour la DM3, un crédit de 510.706 €

Sur la partie aménagement du territoire, et plus précisément sur la politique de l'habitat, il est inscrit -63.800 € pour tenir compte du retard dans le lancement des études pré-opérationnelles à mener pour la réhabilitation des copropriétés dégradées de l'ilot Robespierre à Saint-Etienne-du-Rouvray. De même, pour le programme d'intérêt général départemental, la notification récente du marché engendre une moindre dépense pour 2019. Ainsi, il est inscrit -75.000 €, ces crédits étant reportés ultérieurement.

Pour la filière pêche, il est inscrit un crédit de -62.750 € du fait du report de l'expérimentation d'élevages d'huîtres menée par le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord sur 2 sites (Quiberville/Saint-Aubin et Veules-les-Roses/Sotteville-sur-Mer).

De même, quelques ajustements sont inscrits au titre des filières. 6.000 € sont inscrits afin de permettre la réalisation, par une agence Web, d'un site internet grand public recensant les points de vente de produits locaux en Seine-Maritime.

Pour le soutien du Département au sanitaire dans l'élevage (Groupement de défense des maladies animales –GDMA-, Association des vendeurs directs de produits laitiers –AVDPL-), il est proposé un ajustement des crédits de paiement pour tenir compte du calendrier mis en œuvre pour le soutien à l'AVDPL dans le cadre de la coopération engagée avec la province du Kef pour la création d'un atelier de transformation du lait. Il est donc inscrit -1.768 €

Au titre du programme agricole, des actions touristiques et des partenariats avec les organismes à vocation de proximité, les ajustements sont minimes.

3. Éducation, culture et sports

Au titre de la culture et du patrimoine, il est proposé un crédit complémentaire de 40.000 € pour les partenariats culturels divers et pour soutenir l'Opéra de Rouen dans le cadre de son programme de diffusion des petites formes à destination des communes rurales.

Pour les sports, il est inscrit un crédit complémentaire de 94.915 € afin de répondre aux sollicitations dans le cadre des aides aux manifestations sportives.

En faveur de la jeunesse, il est proposé un crédit supplémentaire de 55.000 €. La reprise du golf et la refonte du syndicat mixte de Jumièges ont abouti à renforcer la sécurisation du site et à accompagner la structure avec la mise à disposition de personnel départemental.

Du côté des collèges, l'ensemble des crédits du contrat de réussite éducative ne sera pas utilisé, ainsi il est proposé une inscription de -150.000 €. De même pour les dépenses liées aux personnels dans les collèges, il est proposé de diminuer les crédits 2019 de 401.000 € pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi. Inversement, pour les travaux d'entretien des collèges publics, il est sollicité un crédit complémentaire de 200.000 € afin de faire face aux demandes d'intervention suite aux aléas climatiques du mois de juin.

4. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Sur la partie de la protection des milieux naturels fragiles, il est inscrit un crédit supplémentaire de 20.000 € afin de permettre le renouvellement du marché mis en place pour l'accompagnement de la collectivité dans le cadre de l'opération de sensibilisation au développement durable à destination des collèges.

Sur les espaces naturels sensibles, il est inscrit un crédit de 114.246,97 € afin d'honorer les engagements pris auprès des associations partenaires pour la gestion des espaces naturels sensibles.

Pour ce qui est des projets de territoires et de développement durable, il est également inscrit un crédit complémentaire de 15.000 € en vue de permettre le financement du projet citoyen porté par la commune de Malaunay, intitulé « la transition prend ses quartiers ».

Enfin, un crédit complémentaire de 2.600 € est inscrit afin de procéder aux réparations sur le centre d'exploitation d'Ourville-en-Caux, suite aux dégâts occasionnés lors de l'effraction du 7 octobre dernier.

5. Fonctionnement interne

Pour ce qui est du fonctionnement de l'administration, la mise en place du courrier industriel n'a pas eu, dans l'immédiat, l'effet escompté de réduction de coût. De ce fait une inscription de 100.000 € est nécessaire pour couvrir les besoins de 2019.

En ce qui concerne le fonctionnement des instances, l'arrivée de nouveaux assistants de groupes d'élus rend nécessaire un crédit complémentaire de 40.000 €. Ces crédits complémentaires de rémunération sont très nettement compensés par une inscription sur les lignes de rémunération du personnel de -130.000 €.

Pour ce qui est de la contribution du Département au fonds de solidarité et aux reversements sur droits d'enregistrement, malgré l'absence de notification, les études actualisées laissent présager une participation du Département à ces fonds plus importante que l'inscription faite lors de l'élaboration du budget primitif. Ainsi c'est un crédit de 4.600.000 € qui est inscrit (1,3M€ pour le fonds de solidarité et 3,3M€ au titre des autres reversements sur droits d'enregistrement).

Sur la partie fiscale, les premières indications laissent penser que le Département serait contributeur au fonds de péréquation de la CVAE. Ainsi, c'est un crédit de 160.000 € qui est inscrit au projet de DM.

Sur les dépenses de communication, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 115.000 € afin de disposer des moyens nécessaires à la réalisation du plan de

communication établi et aux travaux d'impression liés. Il découle également de ce plan une charge supplémentaire de consommables d'imprimerie.

De même, la numérisation des documents du secteur social est plus importante que les estimations réalisées lors du recensement. Un crédit supplémentaire de 50.000 € est donc inclus dans ce projet de DM. Pour le fonctionnement général de l'administration, il est proposé de réduire de 30.000 € les crédits réservés aux recours aux avocats, les services du Département traitant directement une large part des contentieux.

Sur les dépenses d'assurance, pour les contrats dommages ouvrages, les crédits peuvent également être réduits du fait de report sur 2020 de plusieurs chantiers, dont le pôle accueil du Parc de Clères ou la construction de demi-pensions ou gymnases de certains collèges, ce qui représente une économie en 2019 de 35.000 €. De même, la prime d'assurance des bacs a été réglée, ainsi que celle de la responsabilité civile, ce qui permet une inscription négative de 25.000 €. Pour permettre la réalisation de l'étude relative au suivi des actions prioritaires pour la gouvernance des ports locaux du littoral de la Seine-Maritime, un crédit de 5.000 € est inscrit dans ce projet de DM.

II. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget génère une diminution des recettes réelles de 1.400.328,90 € par rapport au budget voté.

Au titre des dotations, subventions, participations, les prévisions budgétaires doivent être réajustées à la baisse. Une inscription de -2.023.000 € est proposée. Les anticipations qui avaient été réalisées par l'ADF, lors de l'élaboration de notre budget primitif s'avèrent très optimistes, et, même si la notification n'est pas encore intervenue, les évaluations actualisées laissent présager un manque de 2.023.000 €.

Pour les recettes de fonctionnement relevant de l'activité de la collectivité, dans le domaine des solidarités, il est inscrit un crédit de 7.500 € correspondant à 50 % du financement par le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations. Le reste sera versé en 2020 à la collectivité.

Sur le développement des territoires, pour les infrastructures portuaires, il est inscrit une recette complémentaire de 650.000 € pour le reversement par la CCI Littoral Normand Picard de l'indemnisation au titre du sinistre survenu dans le port du Tréport ayant entraîné la destruction partielle de l'estacade.

Pour la mobilité, la sécurité et la protection de l'environnement, sont inscrites des recettes complémentaires de 36.523,10 € dont 20.000 € correspondent à une subvention du département de l'Eure pour l'opération d'insertion relative au nettoyage des berges de Seine, le reste étant le solde de la subvention de l'Agence de l'eau pour l'animation de la cellule CATER pour l'année 2016.

Une recette exceptionnelle de 100.000 € est proposée dans ce projet de DM pour constater les recettes attendues dans le cadre de plusieurs sinistres sur les bacs et sur les dommages aux biens.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
023	Virement à la section d'investissement	-5 448 257,86	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	Recettes d'ordre		20 000,00
Dépenses d'ordre		-5 448 257,86	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	960,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	-3 800,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-1 108 203,14	73	Impôts et taxes	-2 023 000,00
017	Revenu de solidarité active	-25 000,00	731	Impositions directes	0,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	40 000,00	015	Revenu minimum d'insertion	0,00
011	Charges à caractère général	291 873,99	74	Dotations, subventions et participations	521 711,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	-130 000,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	4 960 000,00	77	Produits exceptionnels	100 000,00
	Subvention équilibre BA	43 058,11	Recettes réelles		-1 400 328,90
Dépenses réelles		4 067 928,96	Total Recettes de fonctionnement		-1 380 328,90
Total Dépenses de fonctionnement		-1 380 328,90			

C. MOUVEMENTS D'ORDRE

En complément des diverses inscriptions réalisées, quelques ajustements sont nécessaires pour les mouvements d'ordre budgétaire, dont la gestion des amortissements. En effet, un travail partenarial avec la Paierie départementale est en cours de réalisation afin d'atteindre l'un des engagements prévus dans la convention de services comptable et financier visant à optimiser la comptabilisation patrimoniale. Ainsi, c'est un crédit complémentaire de 20.000 € qui est inscrit tant en dépense de fonctionnement, qu'en recette d'investissement. De plus, dans le cadre du dispositif FSL tel qu'adopté par notre collectivité, des prêts sont accordés. Il arrive que certains prêts ne puissent faire l'objet de remboursement. Il convient alors de requalifier le prêt en subvention, ce qui nécessite un ajustement comptable de 42.529,66 €.

D. EQUILIBRAGE DE LA DECISION MODIFICATIVE

Avec les ajustements proposés par l'ensemble des services, il reste à établir l'équilibre de la décision modificative.

Pour la section d'investissement, du fait de nouvelles recettes, mais également de la modification des prévisions de dépenses d'équipement évoquées plus haut, l'équilibre est obtenu par une diminution du virement de la section de fonctionnement de 5.448.257 €, et par une augmentation des crédits de dépenses imprévues d'investissement de 1.548.437 €.

Pour la section de fonctionnement, après avoir ajusté le virement à la section d'investissement, l'équilibre est obtenu par une légère diminution des dépenses imprévues de 3.800 €.

E. LES BUDGETS ANNEXES

Tous les budgets annexes font l'objet d'ajustements budgétaires, dans le cadre de cette décision modificative.

I. Crèche départementale

Malgré la fermeture de la crèche qui permet de diminuer les crédits de masse salariale de 17.500 €, il est inscrit un crédit supplémentaire de 19.400 € pour permettre le paiement du dernier loyer suite à la dénonciation anticipée du bail. L'ajustement est donc de 1.900 €.

II. Parc zoologique de Clères

Sur cette décision modificative n°3, en section d'investissement, les crédits de paiement déjà votés sont revus à la baisse. La diminution est de 1.162 € pour tenir compte, principalement, du décalage dans la réalisation du pôle accueil.

Sur la section de fonctionnement, quelques ajustements nécessitent une inscription complémentaire de 65.520 € dont 50.000 € pour tenir compte d'un accroissement saisonnier d'activité notamment et de 3.000 € pour les titres restaurant, 8.500 € pour les dépenses de sécurité par la réalisation d'un diagnostic sur les cages des loris.

Dans le cadre du mécénat développé par la collectivité, le budget annexe du Parc zoologique de Clères profite de diverses opérations. Ainsi, un mécénat avec la SANEF est réalisé depuis quelques années mais celui-ci comprend des contreparties qu'il convient de comptabiliser. Ainsi, il est inscrit une dépense de fonctionnement de 4.020 €, correspondant à la valorisation des chroniques touristiques diffusées sur les ondes du réseau SANEF.

L'équilibre est obtenu par une diminution du virement à la section d'investissement et une diminution de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

III. Restaurant Administratif

Sur la section d'investissement, il est proposé une diminution des crédits pour tenir compte du retard dans le déploiement d'outils informatiques pour 2.750 €. De même, les crédits pour la réhabilitation du restaurant sont ajustés avec une inscription de -47.512 € du fait du décalage dans le planning prévisionnel.

Pour les dépenses de fonctionnement, deux importants événements ont eu un impact sur le budget 2019, à savoir le repas annuel des maires de la fin de l'année 2018, mais dont le règlement n'a pu être réalisé sur 2018, et le repas des commandants donné à l'occasion de l'armada. Aussi, il a été inscrit 13.000 € pour honorer l'ensemble des engagements jusqu'à la fin de l'année.

L'équilibre est obtenu par l'augmentation de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 19.064 €.

IV. Parc Départemental

Le projet de décision modificative pour le budget du Parc consiste en une inscription supplémentaire de 105.900 € en dépense de la section de fonctionnement. Il s'agit principalement d'augmenter les crédits de paiement pour l'achat de carburant, du fait de l'augmentation des prix subie (110.000 €). Inversement, il est inscrit un crédit de -10.000 €, en dépenses pour les primes d'assurance, la prévision budgétaire du budget primitif a été surestimée par rapport au coût réel des primes. Enfin, un crédit de 5.500 € est proposé pour la prise en charge des dépenses de chauffage.

Sur la section d'investissement, il est inscrit -17.400 € pour le remplacement de l'outil de gestion des stocks et des commandes, dont une partie est reportée sur 2020.

Du côté des recettes, il est proposé une inscription de 100.000 € correspondant à la facturation au budget principal des dépenses supplémentaires de carburant.

V. Laboratoire agrovétérinaire

Le projet de décision modificative pour le budget du laboratoire consiste en l'ajustement des dépenses de fonctionnement de 46.701 €.

Cependant, cette modification reprend à la fois des inscriptions de crédits complémentaires, tout comme des diminutions de crédits.

Il est proposé une inscription complémentaire de 40.000 € pour tenir compte des aléas sur la masse salariale depuis le début de l'année (accroissement temporaire d'activité, arrivée d'un directeur). De plus, l'usage des titres restaurant est plus important que l'estimation faite lors du budget primitif. Ainsi, c'est une inscription complémentaire de 1.500 € qui a été réalisée dans le cadre de cette décision modificative.

Il est également proposé un crédit complémentaire de 50.000 € pour l'achat de kits de diagnostic vétérinaires en vue d'assurer la campagne de prophylaxie bovine.

Enfin, il est inscrit un crédit complémentaire de 12.000 € à titre prévisionnel pour les frais d'audit réalisé par le COFRAC pour le maintien des accréditations du laboratoire prévu au mois d'octobre.

Inversement, le marché multi technique arrive à terme en 2019. Il engendre un peu moins de dépenses que les estimations réalisées. Il est donc inscrit un crédit de -56.798 €.

L'équilibre est obtenu en augmentant la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 46.701 €.

Au global, la décision modificative n°3 des budgets annexes s'établit comme suit :

		Parc zoologique de Clères	Restaurant administratif	Parc départemental	Crèche départementale	Laboratoire agrovétérinaire	TOTAL
Investissement	Recettes	9 872,84 €	6 064,00 €	- 17 400,00 €	- €	- €	- 1 463,16 €
	Dépenses	9 872,84 €	6 064,00 €	- 17 400,00 €	- €	- €	- 1 463,16 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	Recettes	- 24 607,16 €	19 064,00 €	100 000,00 €	1 900,00 €	46 701,27 €	143 058,11 €
	Dépenses	- 24 607,16 €	19 064,00 €	100 000,00 €	1 900,00 €	46 701,27 €	143 058,11 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	Recettes	- 14 734,32 €	25 128,00 €	82 600,00 €	1 900,00 €	46 701,27 €	141 594,95 €
	Dépenses	- 14 734,32 €	25 128,00 €	82 600,00 €	1 900,00 €	46 701,27 €	141 594,95 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de la décision modificative n°3 qui vous est soumis.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir adopter le dispositif de délibération ci-annexé.